Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***64***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***9***

Nombre de votants ***: 78***

Numéro
2026-10-06-207

Point de l'ordre du jour
28

Objet
Administration Générale – Modification du règlement intérieur.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur HERBET

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, , M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, M. RENARD Guillaume, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick, M. DUPUIS François, M. MOLMY Georges,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin (CCICV) dispose d'un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de ses instances, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-207-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Il précise qu'il apparaît nécessaire de faire évoluer ce règlement afin d'actualiser et de clarifier les règles applicables au fonctionnement du Conseil communautaire et, plus largement, des différentes instances de la CCICV, notamment le Bureau communautaire, la Conférence des Maires et les commissions.

Cette modification a pour objectif de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces instances, de faciliter la lisibilité des procédures pour les élus et les services et de tenir compte des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le projet de règlement intérieur modifié est annexé à la présente délibération.

Vu :

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1 relatifs au règlement intérieur et au fonctionnement des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ;
- ✓ Les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale et de leurs organes ;
- ✓ L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- ✓ Le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- ✓ Le règlement intérieur des assemblées de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin actuellement en vigueur ;
- ✓ Le projet de règlement intérieur modifié ;

Considérant :

- ✓ La nécessité d'actualiser et de préciser les règles de fonctionnement des instances de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin ;
- ✓ La nécessité de garantir le bon fonctionnement du Conseil communautaire et des différentes instances de la CCICV, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- ✓ Que la modification du règlement intérieur permet de clarifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances ainsi que les procédures applicables aux élus ;
- ✓ Qu'il appartient au Conseil communautaire d'approuver les modifications apportées à son règlement intérieur.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur des assemblées de la CCICV tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'abroger le règlement intérieur précédemment en vigueur à compter de l'entrée en vigueur du règlement intérieur ainsi approuvé ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	78
Suffrages exprimés	78
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	40
Votes pour	78
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

Éric HERBET

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le secrétaire de séance

Géraldine SAHUT

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-207-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr